

Le magazine de l'agence métropolitaine des déchets ménagers



grand angle

Ivry / Paris XIII se réinvente / p.4

actualité 2016 sous le signe de l'innovation / p.3

en direct des installations Centres de tri :

à l'assaut de la collecte élargie ! / p.7

innovation Le Syctom s'engage

à l'international / p.8



Hervé Marseille

Président du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers

Des engagements forts

La COP21, conférence internationale la plus importante jamais accueillie en France, a remporté un beau succès conclu par l'accord de Paris le 12 décembre dernier. Le Syctom s'est engagé pleinement, aux côtés des services de l'Etat et des partenaires économiques, dans la bonne organisation matérielle de cette conférence. Le Syctom aura permis à une soixantaine de jeunes diplômés en recherche d'emploi de participer à l'évènement pour **sensibiliser visiteurs et délégations étrangères à la prévention, au recyclage et à l'énergie locale issue des déchets**. De cela nous sommes fiers. Ce fut aussi l'occasion de retrouver, pour la première fois rassemblés sous une bannière commune, les six grands syndicats urbains : le SIAAP, le SEDIF, le SIPPAREC, le SIGEIF et l'EPTB Seine Grands Lacs. En 2016, le Syctom poursuivra ce travail engagé pour une **responsabilité sociale et environnementale assumée, pour renforcer son action en faveur de la coopération décentralisée et à l'international en participant à l'organisation de la COP 22 au Maroc**.

Au cœur de la réflexion sur les grands chantiers à mener cette année se trouvent la transition énergétique, la poursuite des investissements, les synergies intersyndicales et la réforme institutionnelle. **La baisse des mises en décharge, le tri des biodéchets, l'extension des consignes de tri des emballages sont parmi les mesures les plus significatives dans lesquelles s'inscrit pleinement le Syctom**.

Le Syctom sera aussi **un acteur majeur de l'adaptation du territoire métropolitain au changement climatique**. L'essor des énergies locales renouvelables et de

récupération est l'axe majeur de ce changement : **mieux connaître et identifier les besoins et les ressources locales en énergie, inventer et innover sans cesse pour gagner en performance, mutualiser les ressources, interconnecter les réseaux, utiliser tous les potentiels de l'urbain dense**. L'échec de la politique d'alternative à l'incinération menée depuis 10 ans a remis en avant la situation de sous-capacité de traitement du Syctom. En parallèle, les résultats des politiques menées en faveur du tri des emballages plafonnent. Conséquence : la situation est jugée « critique » à l'horizon 2027, s'il devait y avoir une diminution des capacités d'incinération à l'échelle régionale et le risque est grand de voir l'enfouissement non pas diminuer mais au contraire exploser, en totale opposition aux objectifs nationaux et européens.

Pas de transition énergétique, pas de progrès sans investissements massifs. Leur montant pour les dix prochaines années dépasse le milliard d'euros. **La poursuite des programmes engagés en 2015 sur nos équipements publics demeure la priorité en 2016** et le territoire métropolitain vient de recevoir le label « Territoire zéro gaspillage, zéro déchet » du Ministère de l'Environnement. C'est le bon moment choisi par le Syctom pour **s'engager dans une démarche de progrès auprès des habitants et des nouveaux territoires, en soutenant massivement les premières expérimentations de collectes séparées des biodéchets et l'extension des consignes de tri à tous les emballages**.

En 2016, la **refonte profonde de la tarification** du Syctom est un signal fort donné à chaque territoire pour faire mieux et différemment. Pour compléter ce dispositif, l'innovation viendra aussi du déploiement, dès le printemps, des premières brigades d'intervention du Syctom au service des villes adhérentes, pour porter auprès des habitants des messages de prévention et de tri. Le Syctom sera aussi très attentif à l'écriture des cahiers des charges des filières emballages et papiers. Le souhait du Syctom est d'ouvrir le jeu vers **plus d'expérimentation**, pour aider le territoire métropolitain à obtenir enfin les résultats recherchés depuis tant d'années. Voilà ce qui est proposé aux treize nouveaux présidents des territoires de la métropole, désormais compétents en matière de collecte, pour les aider à agir en conséquence. **Voilà l'engagement du Syctom en faveur du zéro déchet non valorisé**.

VŒUX 2016

Une année de projets en perspective

Au Sénat et à Isséane, Hervé Marseille, Président du Syctom et Martial Lorenzo, Directeur général des services, ont présenté leurs vœux aux élus, aux partenaires économiques et institutionnels ainsi qu'au personnel de l'agence métropolitaine des déchets ménagers.



Cérémonie des vœux au Sénat, le 25 janvier 2016.



Cérémonie des vœux à Isséane, le 11 janvier 2016.

agenda

24 mars 2016

Séance d'installation du comité syndical.

Du 12 au 14 avril 2016

Salon des Maires d'Île-de-France à Paris
Event Centre, 20, Porte de la Villette.

En savoir +

www.salonmairesiledefrance.fr

Du 30 mai au 5 juin

Semaine européenne du développement durable sur le thème de la transition énergétique.

Du 31 mai au 3 juin

95^e congrès de l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) à Issy-les-Moulineaux sur le thème : « Territoires en transition : mettre l'intelligence numérique au cœur des services publics ».

En savoir +

www.astee.org

BUDGET PRIMITIF

2016 sous le signe de l'innovation

Récompenser les collectivités et les habitants qui trient le plus et poursuivre les grands projets, tels sont les points forts de ce budget 2016. Pour cela, les grilles de prix de traitement des déchets sont complètement revues. Le Syctom innove en proposant la gratuité du traitement des tonnages de collecte sélective supérieurs à ceux de 2015. Dans le même temps, les investissements sont à la hausse (+30% prévus cette année) et, affichant toujours une bonne santé financière, le Syctom se désendette pour la 8^e année consécutive.

Une tarification en baisse et plus incitative

La tarification porte sur la population d'un territoire et sur les tonnages traités.

UNE TARIFICATION EN BAISSSE : - 12% DEPUIS 2014

PART POPULATION

↓ **5,6 €/hab**
contre 6,8 €/hab en 2014

ORDURES MÉNAGÈRES ET OBJETS ENCOMBRANTS



↓ **94 €/t** contre 105 €/t en 2014

UNE TARIFICATION PLUS INCITATIVE

COLLECTE SÉLECTIVE

UN COÛT À LA TONNE DÉGRESSIF SELON LA PERFORMANCE DE TRI

- de 25 kg/hab/an	de 25 à 35 kg/hab/an	+ de 35 kg/hab/an	Pour les tonnages supérieurs à ceux enregistrés en 2015*
30 €/t contre 105 €/t en 2014	15 €/t	5 €/t	GRATUIT

*Quelle que soit la performance de tri

BIODÉCHETS

(Hors déchets de jardin)



5 €/t contre 105 €/t en 2014

+ DES SOUTIENS POUR SENSIBILISER LES HABITANTS

COLLECTE SÉLECTIVE

En fonction de la performance de tri de **20 €/t**, au-delà de 25 kg/hab/an, à **50 €/t**, au-delà de 55 kg/hab/an.

BIODÉCHETS

30 €/t pour une période expérimentale de 3 ans (2016-2018) ou prise en charge du coût de la collecte par le Syctom.

Des investissements à la hausse

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

18,5 M€

Reconstruction du centre à Ivry/Paris XIII

17 M€

Nouveau process de traitement des fumées et intégration urbaine du centre à Saint-Ouen

11,5 M€

Construction d'un centre de tri à Paris XVII

7,4 M€

Rénovation du centre multifilière à Romainville

TRAVAUX D'AMÉLIORATION CONTINUE

8,4 M€ Centre multifilière à Ivry/Paris XIII | **2,4 M€** Isséane | **2,1 M€** Centre de tri à Sevran | **2 M€** Centre de valorisation énergétique à Saint-Ouen | **1 M€** Centre de tri à Nanterre | **0,7 M€** Centre de tri à Paris XV

2016 en bref

Budget prévisionnel

↑ **536 M€**

Désendettement

- 25 M€

- 33% depuis 2008, soit - 223 M€

Prévisions de tonnages

2015-2016

↓ ORDURES MÉNAGÈRES - 1,7%

↑ COLLECTE SÉLECTIVE + 4,1%

↑ OBJETS ENCOMBRANTS + 8,6%

Autres évolutions marquantes

Un nouveau dispositif d'accompagnement des collectivités pour la prévention et le tri : **6 M€** (+ 3,2 M€ par rapport à 2015).

Un avenant au contrat CPCU pour la fourniture de vapeur, portant le prix de vente moyen de 12 € à **17 € HT/tonne de vapeur**.

Une progression des soutiens des éco-organismes, notamment d'Eco-Emballages : **+17 %**.

LÉGISLATION, AVANCÉES TECHNIQUES, CONCERTATION

Ivry/Paris XIII, un projet de transformation à la pointe



Alors que le projet de transformation du centre est sur les rails, les équipes du Sycotom et le groupement IP13 travaillent d'arrache-pied. Objectifs : concevoir des équipements de pointe et intégrer les dernières évolutions législatives, en concertation avec les collectivités et les habitants.

Glossaire

CSR, Combustibles Solides de Récupération : fraction à haut pouvoir calorifique (plastiques non recyclables, papiers et cartons souillés) résultant d'un tri des déchets qui soustrait les fractions à faible pouvoir calorifique (matière organique, éléments inertes et métaux).

« Nous sommes en ordre de marche et 2016 sera décisive pour faire évoluer le projet, produire les études détaillées et les dossiers de demande de permis de construire et d'autorisation d'exploiter », annonçait Martial Lorenzo, directeur général des services du Sycotom, en début d'année. Les études d'avant-projet ont effectivement démarré dès le mois de septembre. Côté Sycotom, pour épauler la dizaine de personnes affectées au projet, l'agence s'est dotée d'une AMO « musclée », aussi bien technique que juridique. Même mobilisation du côté du groupement IP13, qui a réuni ses équipes dans des locaux à proximité de l'usine actuelle. « Un gage d'efficacité » pour Frédéric Gourdin, directeur du groupement. « Un projet d'une telle ampleur, parce qu'il mobilise des compétences pluridisciplinaires, mérite un gros travail de coordination. Nous sommes tous concentrés sur le planning, pour mener cette reconstruction dans les meilleurs délais ». Car l'échéance de 2023 est un impératif, pour remplacer l'incinérateur arrivé en fin de vie. Et garantir ainsi la continuité du service public de traitement des déchets ménagers.

UN NOUVEAU CONTEXTE QUI NÉCESSITE DE S'ADAPTER

Le projet issu du dialogue compétitif, échelonné sur une dizaine d'années, prévoit la construction successive de deux unités de traitement complémentaires. Tout d'abord une Unité de valorisation énergétique (UVE), d'une capacité moitié moindre que celle de l'usine actuelle. Ensuite, une Unité de valorisation organique (UVO), permettant la séparation de la matière organique contenue dans les déchets ménagers, indispensable à la division par deux de la capacité d'incinération, mais aussi le traitement des biodéchets collectés séparément sur le bassin versant. Or aujourd'hui, c'est notamment sur ce dernier point que le projet nécessite d'être adapté. En effet, outre le vœu de la Ville d'Ivry d'externaliser le procédé de méthanisation, la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 est passée par là. Avec de nouvelles orientations : une augmentation de la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique, par la mise en place de la collecte des biodéchets et une incinération à la valorisation énergétique réalisée à partir de CSR*.



ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS FUTURES

La réflexion bat donc son plein pour adapter le projet dans la durée. « *Le dispositif de traitement doit nécessairement être évolutif. En intégrant les meilleures technologies disponibles, mais aussi en anticipant l'évolution de la nature des déchets à traiter* », explique Didier Fournet, Directeur de la mission du Projet Stratégique au Sycdom. « *En effet, si la part des ordures ménagères résiduelles est amenée à baisser, celle des déchets organiques va monter en puissance* ». C'est pourquoi le Sycdom s'attèle aujourd'hui au développement d'un « projet biodéchets » plus ambitieux, en lien avec ses collectivités adhérentes, pour les accompagner dans la mise en place d'une collecte dédiée et surtout leur offrir des solutions de traitement adaptées. La future UVO pourrait ainsi prendre en charge des volumes de biodéchets plus importants que les 8 000 tonnes initialement prévues.

L'ENGAGEMENT D'ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES

Pour adapter le projet d'UVO en conséquence, le Sycdom a confié au groupement IP13 une étude de faisabilité, parallèlement aux études APD (avant-projet détaillé). Au terme de nombreux échanges, un premier rapport a été rendu fin 2015. Des études plus poussées sont en cours pour aboutir à une proposition technique et financière en juin 2016. Dans ce cadre, l'externalisation de la méthanisation est l'une des pistes envisagées. C'est tout l'objet du partenariat Sycdom/SIAAP, récemment formalisé par un accord cadre, pour un traitement conjoint des ressources organiques issues des déchets ménagers et des eaux usées. Sur site, l'unité de valorisation traitera potentiellement des biodéchets et les CSR*, autrement dit la fraction à haut pouvoir calorifique qu'il est pertinent d'incinérer. ▶

Chiffres-clés

Une capacité réduite :
544 000 t/an
 contre 730 000 tonnes
 aujourd'hui (-25%)

dont UVE :
350 000 t/an
 (-50%)

Production de vapeur :
80 000
 logements alimentés en
 chauffage et eau chaude
 sanitaire via le réseau CPCU

Un projet d'intérêt général

Le 19 février, le Sycdom a obtenu la qualification du projet en Projet d'Intérêt Général (PIG). Cette procédure, prévue au Code de l'Urbanisme, vise à ce que toute évolution des documents d'urbanisme (le PLU notamment) tienne compte du projet, à partir de la prise de l'arrêté préfectoral de qualification.

UN PROJET EXEMPLAIRE

UNE PLEINE INTÉGRATION URBAINE

- **Une usine urbaine** qui conserve son identité industrielle, en accord avec le paysage ferré et la mémoire du lieu.
- **Un traitement paysager de qualité** avec des espaces publics, une végétalisation et une volumétrie stratifiée en harmonie avec les quartiers alentours.
- **Un équipement lisible et ouvert** qui donne à voir son activité, favorise les percées visuelles et les circulations, avec notamment la prise en compte du projet de liaison Paris/Ivry-sur-Seine.

UNE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE RÉDUITE

- **Un système de traitement sec des fumées**, garantissant des niveaux de rejets inférieurs de moitié aux seuils en vigueur pour les principaux polluants, et la disparition du panache.
- **Le développement du transport par voie d'eau**, avec l'intégration d'un portique fluvial sur le quai de la Seine, permettant d'éviter la circulation d'environ 20 000 camions.
- **Une démarche HQE** offrant des performances environnementales supérieures et une réduction des émissions de CO₂ de plus de 40 000 tonnes par an.
- **Une charte de qualité environnementale** intégrant une démarche de haute qualité artistique et culturelle (HQAC) à toutes les étapes du chantier.

En savoir +

www.projet-ivryparis13.sycdom.fr

LA CONCERTATION RELANÇÉE

Alors que l'adaptation du projet est à l'étude, le Sycotm associe parallèlement toutes les parties prenantes. À cet effet, un comité de suivi regroupant élus, représentants de l'Etat, institutions et associations locales a été installé le 2 décembre dernier (cf. encadré). Réuni tous les mois, ce comité suit les avancées du projet, les études en cours et les évolutions possibles. Des groupes de travail thématiques seront également organisés, pour traiter plus en profondeur des sujets techniques, interventions d'experts et présentation d'études à l'appui. Parmi les sujets débattus figurera le Plan B'OM (Baisse des Ordures Ménagères), alternative zéro déchet portée par les associations Collectif 3R, Zero Waste France et Arivem. Enfin, une réunion publique d'information est annoncée pour juin. Elle permettra de présenter l'état d'avancement du projet et les évolutions pressenties, de répondre aux questions et de recueillir les expressions du plus grand nombre. Pour accompagner l'ensemble de la démarche, le Sycotm a sollicité la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) qui a désigné un garant. Une nouvelle phase de concertation, dont les principes directeurs seront définis dans une charte, s'ouvre donc aujourd'hui, dans le prolongement de celles menées de 2009 à 2011. Au terme des études complémentaires et de cette 3^e phase de concertation, les élus du Sycotm auront toutes les cartes en main pour prendre leurs décisions. Et s'engager plus avant dans ce projet innovant, qui poursuit l'ambition de créer un modèle de référence, en France et en Europe.

Comité de suivi**Élus**

Mairie d'Ivry-sur-Seine
Mairie de Paris
Mairie du 13^e arr. de Paris
Mairie de Vitry-sur-Seine
Mairie du Kremlin-Bicêtre
Mairie de Charenton-le-Pont
Mairie de Villejuif
Mairie d'Alfortville
Etablissement Public Territorial T12
Grand Orly/Val-de-Bievre/Seine Amont
Conseil régional d'Ile-de-France
Conseil départemental du Val-de-Marne
Député de la 10^e circonscription du Val-de-Marne

Associations et riverains

Groupe des Sentinelles d'Ivry
Collectif 3R
Zéro Waste France
Conseil de quartier Patay-Masséna

Etat et institutions

Préfecture du Val-de-Marne
DRIEE
SEMAPA
HAROPA-PORTS DE PARIS

Exploitants et salariés

Groupement IP13
Syndicat SPPE-RP
Salariés IP13

Prochaines réunions :
24 mars, 21 avril, 27 mai

3 questions à**Philippe Bouyssou**

Maire d'Ivry-sur-Seine



Seule une concertation de qualité, associant l'ensemble des acteurs et partenaires, est de nature à faire émerger un projet partagé.

Quelle est la position de la ville d'Ivry sur ce projet ?

Philippe Bouyssou L'usine actuelle est dépassée, vétuste. Pour autant, nous continuons à produire des déchets. Il faut les traiter dans des installations de qualité dédiées et mettre un terme définitif aux pratiques d'enfouissement. Mais cela ne peut nous exonérer d'un examen sérieux des pratiques et réorganisation à mettre en œuvre afin de réduire les quantités de déchets produites. De plus, nous réaffirmons notre opposition totale à l'implantation d'une unité de méthanisation sur notre territoire.

Quels sont les principaux enjeux de ce projet pour la ville et plus largement, pour le territoire métropolitain ?

P.B. Le premier enjeu, c'est bien sûr la continuité du service public de traitement des déchets. Ce projet s'inscrit par ailleurs dans une véritable démarche de solidarité territoriale, puisque la chaleur produite par l'incinération alimente le chauffage de très nombreux ménages. Enfin, le traitement des déchets doit aussi être appréhendé par les villes et le territoire comme un levier stratégique pour la préservation des ressources naturelles et la protection de l'environnement, tout en permettant la croissance économique des territoires. Cela implique l'émergence d'un nouveau modèle de développement, fondé non sur l'exploitation mais bien sur la préservation de la planète et de l'humanité.

Le comité de suivi s'est déjà réuni à deux reprises, le 2 décembre puis le 8 février. Quel regard portez-vous sur le dispositif de concertation mis en place ?

P.B. C'est une bonne chose que tous les acteurs soient réunis autour de la table, et en particulier les associations, afin que chacun dispose de toutes les informations propices à une transparence indispensable pour valider les bons choix pour l'avenir. Plus largement, nous apprécions positivement ce 3^e temps de concertation destiné à préparer l'enquête publique, avec l'accompagnement d'un garant. Seule une concertation de qualité, associant l'ensemble des acteurs et partenaires, est de nature à faire émerger un projet partagé. L'objectif est bien de trouver des leviers communs afin que le projet réponde aux enjeux que nous identifions collectivement.

2016, UNE ANNÉE D'ÉTUDES ET DE CONCERTATION**JANVIER - JUIN 2016**

- Concertation : réunions du comité de suivi et des groupes de travail, réunion publique, bilan de la concertation
- Information : mise en ligne d'un site web dédié au projet
- Élaboration des études complémentaires par le Groupement IP13
- Mise en compatibilité du PLU (après arrêté du Préfet du Val-de-Marne pour la qualification en Projet d'Intérêt Général)

JUILLET - OCTOBRE 2016

- Validation des études complémentaires
- Réalisation des études préalables pour le permis de construire et la demande d'autorisation d'exploiter

NOVEMBRE 2016

- Démarrage des études APD
- Élaboration des dossiers de demande de permis de construire et d'autorisation d'exploiter en vue d'un dépôt au 1^{er} trimestre 2017

LES AUTRES GRANDES ÉTAPES**2017**

Instruction des demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter.

2018

Démarrage des travaux de la nouvelle Unité de Valorisation Énergétique.

2023

Mise en service industrielle et exploitation de la nouvelle UVE, déconstruction de l'usine d'incinération existante puis construction de l'Unité de Valorisation Organique.

2027

Mise en service industrielle de la nouvelle UVO et exploitation de l'installation complète.

CENTRES DE TRI

À l'assaut de la collecte élargie !

D'ici 2022, le tri de tous les emballages plastiques sera généralisé à l'ensemble du territoire. Avec une obligation pour le Syctom : adapter tous ses centres au traitement de ces nouvelles collectes. Le point sur les réflexions en cours.



Suite à sa modernisation en 2014, le centre de tri à Sevrans traite tous les emballages plastiques.

La loi de transition énergétique l'a réaffirmé en 2015. En plus des traditionnels flacons et bouteilles, les pots, barquettes, blisters, sacs et films souples seront triés par tous les Français d'ici 2022. Au Syctom, la démarche a été engagée dès 2012 sur le site pilote du bassin versant du centre de tri à Sevrans qui, depuis 2014, recycle tous les plastiques. Il en est de même pour le centre à Romainville, récemment modernisé (voir article ci-dessous), qui traite les collectes d'Est Ensemble, et pour le futur centre à Paris XVII. En ce début d'année, près de 900 000 habitants sont ainsi concernés,

auxquels viendront s'ajouter 2 millions de Parisiens d'ici 2018. La Ville de Paris s'est en effet fixé cette échéance pour mettre en place la collecte élargie. Le temps est compté pour adapter les autres centres de tri aux besoins des collectivités adhérentes qui s'engageront progressivement dans la démarche.

UNE RÉFLEXION VOLONTAIREMENT OUVERTE

Aujourd'hui, le Syctom est donc concentré sur l'adaptation de ses centres à Paris XV, Issy-les-Moulineaux et Nanterre (celui à Ivry/Paris XIII étant amené à disparaître). L'année 2016 sera consacrée aux études d'opportunité, pour préciser l'activité attendue sur chaque site, et aux études de faisabilité pour définir les adaptations à réaliser. Le tout dans le cadre d'une réflexion à l'échelle métropolitaine. « Nous ne raisonnons pas centre par centre mais plus largement sur l'ensemble de notre parc et au-delà, en anticipant les besoins éventuels de partenariats avec des centres privés ou de syndicats voisins », explique Karine Spérandio, Directrice des centres de tri au Syctom. « L'objectif est de trouver les solutions technico-économiques

les plus pertinentes ». Ainsi tous les centres ne seront pas nécessairement adaptés de la même façon. Certains permettront par exemple la réalisation d'un tri poussé de toutes les catégories de plastiques et de fibreux. D'autres un tri plus simple, consistant à regrouper les matériaux par grandes catégories (tous les plastiques d'une part et tous les fibreux d'autre part), qui seront ensuite surtriés dans un autre centre.

UNE ORGANISATION EXIGEANTE

Accompagnés de bureaux d'études, les services d'exploitation et les directions techniques du Syctom travaillent conjointement aux différents scénarii possibles. En prenant en compte les besoins des territoires, les contraintes techniques de chaque site, mais aussi les échéances des marchés d'exploitation : « Notre objectif est de faire coïncider les interventions sur les process avec les dates de renouvellement de ces marchés, pour assurer la continuité du service public ». Les programmes d'études et de travaux seront ainsi échelonnés dans le temps. Objectif : être prêt pour l'extension des consignes de tri en 2018, pour le territoire parisien, et d'ici 2022 pour les autres territoires.

CENTRE DE TRI À ROMAINVILLE

Inauguration de la nouvelle chaîne de tri

Le 18 février dernier, après 10 mois de travaux, le centre de tri à Romainville inaugurerait son tout nouveau process. Une modernisation synonyme de performances accrues en matière de captation des matériaux à recycler et de conditions de travail améliorées pour les trieurs. Retour en images.



Discours d'Hervé Marseille, Président du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, en présence de Gérard Cosme, Président de l'EPT Est Ensemble, Philippe Galli, Préfet de la Seine-Saint-Denis, Claude Bartolone, Député de la circonscription et Président de l'Assemblée Nationale, Corinne Valls, Maire de Romainville et Vice-Présidente du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, Stéphane Troussel, Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, et Claude Saint-Joly, Président-Directeur général d'Urbaser Environnement (de gauche à droite).



À l'occasion de cette inauguration, des visites ont été organisées (ici une visite de presse) pour découvrir le nouveau process, composé de plus de 200 machines.

SOLIDARITÉ ET DÉCHETS

Le Syctom s'engage à l'international

Fin 2015, le Syctom lançait officiellement son programme de solidarité internationale, dans le cadre du « 1% solidaire » instauré par la loi du 7 juillet 2014. Quels sont les enjeux de ce programme ? Comment se traduit-il concrètement ? Quelles actions sont aujourd'hui engagées ? Eva Ah-Kow, Directrice des relations avec les élus et de la coopération internationale au Syctom, dresse un premier état des lieux.



Eva Ah-Kow, Directrice des relations avec les élus et de la coopération internationale au Syctom

Quel est le sens de ce nouvel engagement pour le Syctom ?

La loi du 7 juillet 2014 entérine un souhait de longue date de nombreux élus et répond à une véritable attente des collectivités, en France comme dans les pays d'accueil des projets. Au-delà de la volonté de solidarité et de partage de savoir-faire, cette démarche contribue à maîtriser la production croissante de déchets dans le monde. C'est aussi pour le Syctom une vraie opportunité. En effet, elle nous permet de développer l'éducation à la citoyenneté, d'innover en matière de traitement ou encore de concrétiser nos partenariats avec les projets d'eau et d'assainissement. Plus encore suite à l'accord-cadre en matière de coopération internationale signé avec les grands syndicats franciliens.

Comment sont sélectionnés les projets ?

L'appel à projets se fait au fil de l'eau, selon plusieurs conditions d'éligibilité. Par exemple, la structure demandeuse doit d'abord être une association de droit français, un établissement public, une fondation ou un groupement d'intérêt public. Sont également privilégiés les projets émanant des pays africains classés prioritaires par

l'Agence Française de Développement, comme Madagascar ou le Togo. Reste un incontournable : tous les projets doivent avoir pour objectif l'amélioration de la gestion des déchets ménagers.

Quelles sont les composantes d'un « bon projet » ?

Il doit répondre à des enjeux de développement durable et soutenir le développement local. L'une des conditions essentielles est de favoriser la pleine implication de la collectivité partenaire. Le Syctom intervient bien en appui, et non en substitution. La notion de partenariat local, impliquant autorités, habitants et acteurs du secteur est donc primordiale. Le projet doit aussi s'inscrire en cohérence, tant avec les politiques nationales en matière de gestion des déchets qu'avec les programmes mis en place par d'autres organismes.

Les projets soutenus sont très divers. Ont-ils cependant des points communs ?

Un projet dans une ville de 60 000 habitants comme Dapaong, au Togo, n'aura bien sûr pas la même envergure qu'un projet à Mahajanga, ville malgache qui en compte environ 250 000... De plus, les projets sont financés à des stades différents. Nous intervenons parfois en fin de projet, par un petit appui financier, ou alors dès le début de l'opération, ce qui nécessite souvent plus de financement. Mais tous les projets partagent la même volonté d'améliorer la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Les projets soutenus

Le montant de l'aide du Syctom varie globalement de 15 000 à 100 000 €.

AFRIQUE ORIENTALE

- **Mahajanga** (Madagascar)
Partenaire : GEVALOR
[Projet de gestion et valorisation des déchets](#)
- **Ambodifotatra** (Madagascar)
Partenaire : le GRET
[Film de sensibilisation sur la gestion des déchets](#)
- **Antananarivo** (Madagascar)
Partenaire : CARE France
[Projet d'assainissement innovant en milieu urbain](#)

AFRIQUE CENTRALE

- **Dschang** (Cameroun)
Partenaire : GEVALOR
[Projet de gestion et de valorisation des déchets](#)

AFRIQUE OCCIDENTALE

- **Dapaong** (Togo)
Partenaire : association Experts-Solidaires
[Amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement](#)
- **Kiffa** (Mauritanie)
Partenaire : Corail Développement
[Projet d'appui à la structuration du dispositif de gestion des déchets solides](#)

ASIE DU SUD-EST

- **Vinh Phuc** (Viêtnam)
Partenaire : le GRET
[Gestion professionnelle et optimisée des déchets](#)

CARAÏBES

- **Communes du corridor « Le Marien »** (Haïti)
Partenaire : CEFRAPE
[Projet de construction d'un centre de tri et de compostage](#)

Syctomag est une publication du Syctom l'agence métropolitaine des déchets ménagers
35 bd de Sébastopol - 75001 Paris - Tél. : 01 40 13 17 00 - Internet : www.syctom-paris.fr



Directeur de la publication : Hervé Marseille • Rédacteurs en chef : Martial Lorenzo, Patrice Furé • Directrice de la communication : Véronique Menseau • Coordination : Delphine Bordes
Crédits photos : © Groupement IP13 / AIA Architectes - © Syctom / Didier Raux, Jean-François Humbert • Conception, réalisation et infographie : Atelier des giboulées • Rédaction : Marie Mathevon, Sandrine Picone, Annabelle Prévost • Document imprimé par L'Artésienne, sur papier Cocoon Silk 100 % recyclé - ISSN 1769-8782

